

RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK)

Voitures admises

Voiture de type « passager » complète 4 cylindres, n'ayant pas plus de 155 HP. Traction avant et propulsion acceptée, pas 4X4. Doubles arbres à cames admis. Pas de propulsion 4 roues motrices, pas de 4 roues directionnelles, de traction intégrale et PAS de turbo (forced induction). Voiture détériorée : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.

CARROSSERIE

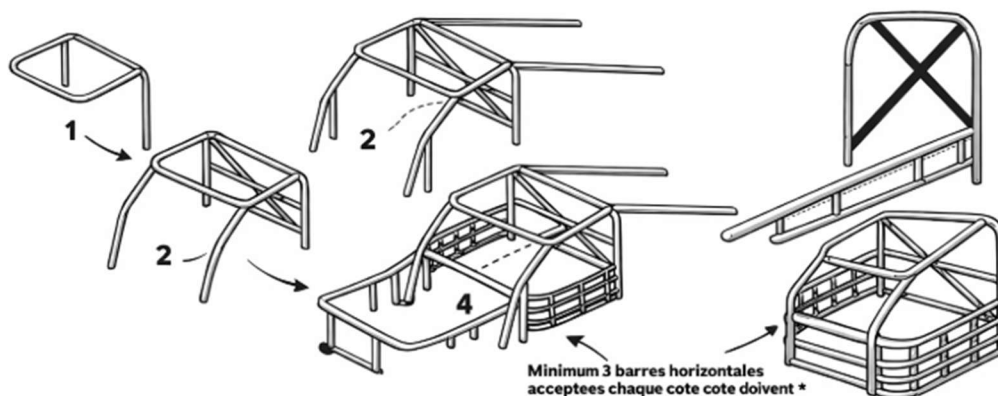
La carrosserie doit avoir son apparence originale avec ses pièces d'origine telles le capot, couvercle de coffre arrière, grille, etc. Toute modification autre que celles permises au présent règlement ne pourra changer l'apparence ou donner tout avantage esthétique. Toutes moulures, poignées de portes, lumières, accessoires de verre et de plastique doivent être enlevés, à l'exception de la grille. Toutes les ouvertures latérales par l'enlèvement de ces pièces doivent être obturées avec de la tôle en acier ou en aluminium. Le pare-brise doit être enlevé et remplacé par un grillage de 1/8" et de 1/16 d'épaisseur, solidifié au minimum par une barre centrale. Le pare-brise doit être muni d'un grillage afin de bloquer les pierres. La carrosserie doit être à sa place originale sur le châssis. Le débordement de la carrosserie sera accepté, si effectué à la satisfaction des officiels. La carrosserie doit être à sa place originale sur le châssis. Le « stock dash » doit être original. Le mur arrière de l'habitacle doit être jusqu'à l'arrière du siège au maximum et le côté intérieur doit être complètement étanche. Le châssis utilisé doit être le châssis original de la carrosserie de la voiture. Les unités (unit) avant et arrière doivent être originales. Il est permis d'installer des barres pour relier la partie avant à la partie arrière du châssis et de gauche à droite en haut des tourelles pour renforcer la partie avant et arrière de celui-ci. Les tourelles originales peuvent être renforcées ou allégées, mais doivent être à leur place originale. Aucun châssis tubulaire. Rétroviseur permis.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

CAGE PROTECTRICE

Cage complète obligatoire, constituée avec des barres en acier (tuyau rond) d'un minimum de 1.5" de diamètre x .095 d'épaisseur (dans tous les cas). Il doit y avoir un minimum de 4 points d'appui. Un minimum de 3 barres dans la porte du côté conducteur et une de 3" ou un X dans la porte du côté passager. Une tôle d'un minimum 22 gauge doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote. Voir exemple de cage sur le croquis ci-dessous. Les sièges doivent être solidement attachés avec des supports de siège à la carrosserie avec les bouts arrondis et non coupants. Il peut y avoir un espacement de 3/4 de pouce maximum entre la cage et la carrosserie. TOUTE CAGE CONSTRUITE AVEC DES BARRES NON CONFORMES SERA REFUSÉE. Le sommet de l'arceau de sécurité doit être d'au moins (2 po) au-dessus du casque du concurrent ou le plus près possible du toit. Une pièce continue de tubes doit être utilisée pour l'arceau principal. Il est fortement recommandé que les points d'ancrage au châssis de la voiture doivent être faits de plaques de métal soudées de 20 pouces carrés (ex : 4" x 5"). Les configurations de cages admissibles sont : Il est fortement recommandé que toute partie de la structure cage qui peut être frappée par le concurrent ou son casque soit recouverte d'un matériau absorbant l'énergie et possédant une capacité ignifuge.



Super Compact Safety Roll Cage

Pour règlements officiels

1



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Mur anti-feu

Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et de l'extérieur. Une ouverture minimaliste devant être en métal. De plus, la tablette arrière pour la rétention doit être étanche et scellée et placée dans le châssis. Nous recommandons fortement l'utilisation de silicone.

Capot

Le capot doit être original de la voiture. Aucune modification, « aucun scoop ». Doublement permis. Les barres de capot (hood pins) sont obligatoires.

Plancher

Il est obligatoire de réparer ou remplacer les planchers percés par la corrosion avec des matériaux de gauge. Il est permis de pratiquer une ouverture dans le plancher arrière pour permettre l'installation d'un « fuel cell » en remplacement du réservoir original dans le cas où l'ancien serait en avant des roues arrière. Dans ce cas, il est obligatoire d'installer un plateau en aluminium pour soutenir le «fuel cell». Il est permis d'enlever et de déplacer d'autres ouvertures du «fuel cell», dans ce cas, le mur arrière doit être parfaitement étanche.

Portières

Toutes les portières doivent être boulonnées, soudées ou attachées solidement à la satisfaction des inspecteurs. Miroir permis.

Aileron

Maximal 10 lbs de verre. Ne pas dépasser la largeur de la carrosserie et la hauteur du toit.

Crochet de remorquage

Une chaîne ou anneau en arrière du véhicule doit être installé et accessible facilement pour le remorquage du véhicule.

Feu de positionnement

Un feu de positionnement rouge (de préférence) doit être installé à l'arrière du véhicule et visible pour les officiels.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Barre de frottement

Les barres de frottement ne sont pas permises de chaque côté du véhicule. Ceux-ci devront être soudés sur le châssis d'un côté et à l'autre, maximum 40" de longueur. Un espace de 2" maximum doit être entre les barres de frottement et le châssis. Les barres de frottement avec un maximum de 45 degrés d'inclinaison ne seront pas acceptées avec chaque bout coupé à 45 degrés et soudé. Les barres de frottement ne devront pas être fixées à des membres d'absorption de chocs. Les pare-chocs peuvent être renforcés de façon sécuritaire sous un layout technique dégagé de façon à ne pas créer d'apparence esthétique. Ils doivent être à leur emplacement original. Aucun morceau ne devra être ajouté au pare-chocs.

Suspension

Toutes les pièces du châssis et de la suspension doivent être originales sans aucune modification. Le châssis utilisé doit être le châssis original de la carrosserie de la voiture. Il est permis d'installer des barres pour relier la partie arrière à la partie avant du châssis et pour renforcer la partie avant et arrière de celui-ci.

Ressorts

Tout ressort et amortisseur doit être en vente libre chez un détaillant québécois.

Le ressort peut être original ou passer de plus ou récupération d'autres pièces.

Les ressorts doivent être remplacés par des ressorts adaptés et récupérés de véhicules.

Remplacer les ressorts par des « coil overs » est strictement interdit. Les amortisseurs doivent être de type hydraulique pour la voiture utilisée.

Amortisseurs

Amortisseurs uniquement d'origine de la voiture et dont le prix est aussi réglementé par plus de détails aux amortisseurs vérifiés à la vue ou visibles. Ils peuvent être remplacés par des amortisseurs usagés ou neufs. Les amortisseurs ne peuvent pas être à double effet. PAS d'amortisseurs ajustables. Les amortisseurs doivent être du même type que ceux utilisés pour le véhicule. Les amortisseurs utilisés doivent être spécifiés pour ce véhicule, mais peuvent être modifiés pour enlever les valves internes. Aucune modification externe n'est permise. Les barres stabilisatrices sont libres. Il est permis d'installer un renfort entre les ressorts gauche et droite de la voiture en avant et en arrière, ainsi que sur la voiture.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Roues

Roues de configuration d'origine (offset d'origine du manufacturier). Les diamètres des roues sont libres.

Le déport des roues est libre. ROUES BEADLOCK interdites.

Il peut y avoir différentes grandeurs de pneus et de roues sur la voiture.

Space « permanent » derrière d'un pouce et quart (1 1/4") légalement original du côté du train moteur.

Il est permis d'élargir les roues avant et arrière.

Pour les Napperton, il est permis d'élargir la face de la roue.

Tables de suspension d'origine avec composantes d'origine ou de remplacement.

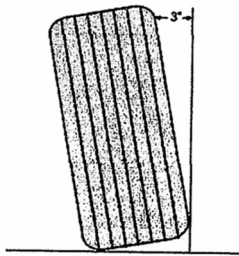
Les élargisseurs unilatéraux (côté extérieur sans adhérer à la pièce d'origine) ne sont pas autorisés.

Les élargisseurs doivent être équivalents au « hub ». Ils doivent être soudés à la roue.

Interdit de sabler les tables et/ou les attaches.

INTERDIT d'élargir les tables de bras pour l'inclinaison des roues.

Il est permis d'incliner les roues arrière d'un maximum de 3°. Tables de haut (pas de chute ajustable). (Voir croquis ci-dessous pour la méthode de mesure



PNEUS

Pneus de type DOT d'été ou 4 saisons seulement, sans flocons d'hiver. Aucun pneu d'hiver. Aucun Mud Terrain ou de type compétition ne sera accepté. Le groovage des pneus est interdit.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Poids

Le poids de la voiture de la série 4 cylindres est de 16 LBS par HP avec un minimum de 2200 LBS avec compétiteur selon les normes établies. Les catalogues reconnus de l'industrie automobile ou tout catalogue reconnu d'État et publié par le fabricant de la voiture. Le poids est à la responsabilité du fournisseur selon le moteur utilisé. Si les données sont indisponibles, la voiture utilisée (HP) est acceptée par les inspecteurs. Les informations sur le HP ou sur le poids seront vérifiées par les officiels. Dans tous les cas, le poids sera pris à l'arrivée dans l'aire de départ.

Pesées

Les pesées se feront après deux pesées que le châssis et roues seront « brut ». Tout minimum de poids devra être ajouté dans le bas de la voiture (ou dans le coffre scellé). Les pesées sont habituellement faites avant les essais de qualification. Contrôle des valves sur freins.

MOTEUR

Moteurs acceptés :

- Tous les moteurs 4 cylindres non modifiés de **155 HP** selon les catalogues reconnus.
- Pro-4xx accepté.
- Heads « stock ».
- Ordre d'origine.

Modifications permises :

Il est permis d'installer un système d'admission d'air et un filtre à air par un modèle de configuration alternative.

Aucune entrée d'air forcée d'aucune manière.

Le système électronique doit être d'origine, pas chipé, pas programmé, rien. Le fillage peut être modifié (short couette).



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

AVIS CONCERNANT LES SWAP

Les combinaisons permises mentionnées au présent règlement, que ce soit au niveau des intakes ou des échappements, le sont à condition que ces combinaisons n'engendrent pas des résultats dépassant la limite des HP indiqués dans les catalogues reconnus pour le moteur utilisé. Le moteur, l'intake et le système électronique de remplacement doivent provenir du même fabricant et doivent être du même modèle de série ne dépassant pas 155 HP. Il est de la responsabilité du pilote de faire la démonstration au besoin de la légalité de son installation.

Position du moteur et supports

Dans tous les cas, le moteur doit être à sa position originale. Supports libres.

Transmission-torque-embrayage

OEM (Original Equipment Manufacturer).

Transmission automatique d'origine du manufacturier.

Aucune modification au système d'embrayage.

Transmission manuelle d'origine du manufacturier

Embrayage (clutch) d'origine de la transmission et non modifié.

Les transmissions doivent être complètes avec toutes les vitesses et la marche arrière.

Volant d'origine ou du manufacturier.

PAS de pièces de compétition.

Il est permis d'échanger les gears d'une transmission à condition que cela soit remplacé par des gears d'origine ou de remplacement de la même spécification.

Radiateur-ventilateur

Le radiateur doit être installé à son endroit original. Il est permis d'installer un radiateur plus petit d'origine à condition que l'installation soit faite de façon sécuritaire, à la satisfaction des inspecteurs. Ventilateur (fan) d'origine ou électrique.

Liquide de refroidissement

Il est recommandé de remplacer le liquide de refroidissement à base de glycol (Prestone) par de l'eau.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Pompe à essence, ligne à essence, réservoir

Réservoir d'origine

Réservoir nouveau ou de style d'origine ou remplacement similaire accepté.

Fuel Cell approuvé : pompe interne et externe acceptée.

Pompe à gaz électrique permise avec « kill switch ».

Ligne à gaz

Ligne à gaz d'origine ou en métal similaire installée sous le plancher ou dans l'habitacle.

Les lignes à essence et à freins dans l'habitacle doivent passer dans un tunnel en métal parfaitement étanche et être installées de façon sécuritaire, à la satisfaction des inspecteurs.

Un interrupteur de sécurité doit être fait à un endroit accessible par le pilote et les équipes de secours. L'interrupteur de sécurité doit être indiqué avec les lettres ON/OFF en rouge clairement identifiables. La pompe à gaz électrique et l'interrupteur (kill switch) doivent être sur le même interrupteur.

Réservoir à essence

D'origine ou « fuel cell » accepté.

Le réservoir doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction de l'inspecteur à hauteur maximale égale au plancher pour les réservoirs installés à l'endroit original. Il est permis de découper le plancher pour le fuel cell si nécessaire en étant sécuritaire, mais obligatoire d'avoir un dépôt anti-feu et étanche conforme. Les réservoirs installés derrière l'essieu arrière doivent avoir une hauteur minimum de 8" du bas de la boîte de sécurité jusqu'au maximum de 12" du plancher. Toutes les cases de réservoir doivent être isolées par un mur étanche tout en conservant le reste du plancher original dans le cas des réservoirs en avant de l'essieu arrière.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Essence

Le choix de l'essence est laissé à la discrétion du pilote.

Extincteur

Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (moyenne ou voiture) soit muni d'un extincteur par véhicule de course de 2.5 lbs minimum de type ABC, solidement fixé et facilement accessible.

Système d'échappement– manifolds

Il est permis de modifier le tuyau du système d'échappement et le silencieux pour que la sortie du tuyau soit derrière le conducteur puis repropulsée ou soit à gauche ou à droite. « Manifold » en acier d'origine du moteur ou de la voiture utilisée. Headers ACCEPTÉS.

Freins

Installation d'origine et fonctionnelle sur 4 roues. Tous les systèmes d'origine. Pas de disque arrière. PAS de pédales de course, ni de « racing ». Il est permis d'enlever ou de reculer les pédales d'origine.

Pan à l'huile– cooler à l'huile

Usage libre.

Pompe à eau, poulie

Pièce d'origine du moteur utilisée seulement.

Batterie

Doit être installée de façon sécuritaire à la satisfaction des inspecteurs. Boîtier hermétique pour les batteries installées dans l'habitacle ou boîtier pour batterie en alloy.

Filet protecteur

Filet protecteur obligatoire côté pilote. Racetrack – detachable.

Ceintures

Ceintures de compétition OBLIGATOIRES. Ceintures de course à points fonctionnelles et attachées SOLIDAIREMENT. Le tableau de retenue doit être fixé de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels. Ceinture de type Camlock interdite.



RÈGLEMENT SPORT COMPACT (STOCK) (suite)

Numéros et inscription

Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 99. Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimum de 8". Ce numéro doit également être peint sur le toit, d'une hauteur de 18 pouces, aussi de couleur contrastante avec la couleur du toit. Tous les numéros ou combinaisons de lettres doivent être lisibles. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux concurrents portent le même numéro, la priorité sera accordée aux premiers à s'inscrire. Une course finale peut contenir jusqu'à deux autos avec le même numéro, le tout la même année. Aucun renouvellement ne sera accordé au pilote sans priorité.

Casque et gants

Gants OBLIGATOIRES.

Casque de compétition approuvé OBLIGATOIRE.

Le casque de sécurité doit être au moins DOT et doit être en bonne condition. Un casque approuvé SNELL répondant à la norme SA ou M est fortement recommandé.

Habillement

Habit de course ANTI-FEU OBLIGATOIRE. PAS de polyester, PAS de manches courtes. PAS de shorts, PAS d'habits de jogging.

Siège

Siège de COMPÉTITION en aluminium avec appui-tête. Le siège doit être bien fixé dans la voiture et non seulement au plancher.

Collier cervicale

Le collier cervical ainsi que le HANS DEVICE sont fortement recommandés.

IMPORTANT ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS, LE RÈGLEMENT OFFICIEL ÉCRIT AURA PRÉCÉDENCE SUR TOUTE AUTRE DÉCISION, MODIFICATION, ÉCHANGE OU COMMENTAIRE. TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE CONTESTATION, L'INTERPRÉTATION DES OFFICIELS ET DES PERSONNES DÉSIGNÉES À L'ÉCRIT PAR LE PROMOTEUR FAIT FOI. UNE VOITURE TROP PERFORMANTE PEUT SE VOIR AJOUTER DU POIDS À LA DISCRÉTION DE LA DIRECTION ET DE L'INSPECTEUR.

Page 10 sur 10

